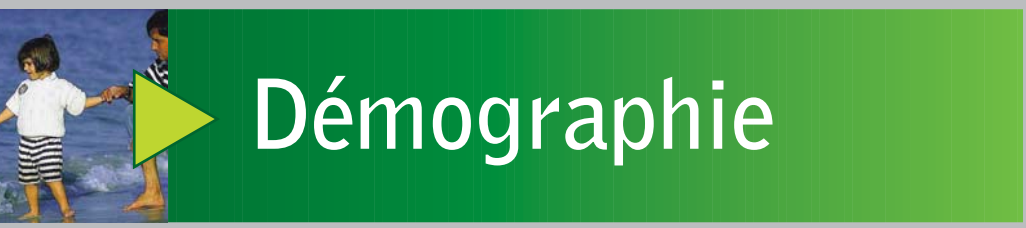


Selon les tendances récentes, la population finistérienne continuera de croître d'ici 2030. Le principal changement sera lié au vieillissement des habitants (arrivée des retraités en zone littorale, prise en charge progressive de la dépendance...). Le solde naturel étant voué à devenir négatif dans la décennie 2010-2020, l'attractivité des territoires sera le paramètre central.



L'Insee et le Conseil économique et social de Bretagne ont publié en 2002 des projections démographiques, issues du recensement de 1999, selon divers scénarios de natalité, mortalité et solde migratoire. Elles conservent tout leur intérêt et les tendances plus récentes ne les bouleversent pas. Rappelons-en les principales conclusions : la population finistérienne continuera de croître d'ici 2030 mais sur un rythme ralenti.

### 892 000 en 2030

Dans le scénario médian, le solde naturel devient négatif à partir de 2009 et se stabilise à - 1 400 personnes vers 2025. Les naissances plafonnent à 10 000 jusqu'en 2005 puis diminuent pour atteindre 9 000. Les décès augmentent à partir de 2009 et se maintiennent à 10 000 entre 2015 et 2030. Le solde migratoire, lui, reste positif. De 1 600 personnes par an en début de période, il augmente jusqu'en 2015 (+ 2000) puis revient à son niveau d'origine. Résultant du jeu des deux soldes précédents, la population progresse de 2 000 par an jusqu'en 2005 et décroît ensuite pour se stabiliser à + 500 durant la décennie 2020. Selon ces hypothèses, la population du Finistère passerait de 853 000 à 892 000 en 2030. Cette faible croissance s'explique donc par la contribution de la seule composante migratoire positive pour toutes les classes d'âge à l'exception des "jeunes adultes" à la recherche d'un premier emploi ou poursuivant des études supérieures en dehors du Finistère. Le solde positif de 30 à 60 ans montre que le département accueille davantage de personnes en activité, même si le plus important est celui des 60/70 ans, correspondant à la venue de retraités.

La période 2000-2005, malgré des recensements de population partiels, semble bien confirmer la tendance favorable à ce solde migratoire positif. Le phénomène est perceptible au travers de la forte demande immobilière, qui résulte certes de l'augmentation des ménages mais aussi de la préparation de leurs retraites par des personnes vivant ailleurs aujourd'hui. Les communes littorales sont les plus attractives, ce qui alimente la flambée des prix pour les actifs du Finistère et une forte consommation d'espace dans les projets d'urbanisation (PLU).

Ces évolutions démographiques sont, de plus, variables d'un Pays du Finistère à l'autre :

- augmentation de 9 % (+ 33 000 personnes) pour le Pays de Brest grâce à un

- solde naturel positif, mais migratoire pratiquement nul ;

- stabilité pour le Pays de Cornouaille (+ 2,7 %, + 8 500) grâce à l'apport de population extérieure qui contrebalance juste le recul des naissances ;

- légère diminution pour le Pays de Morlaix (- 4,5 %, - 5 500) ;

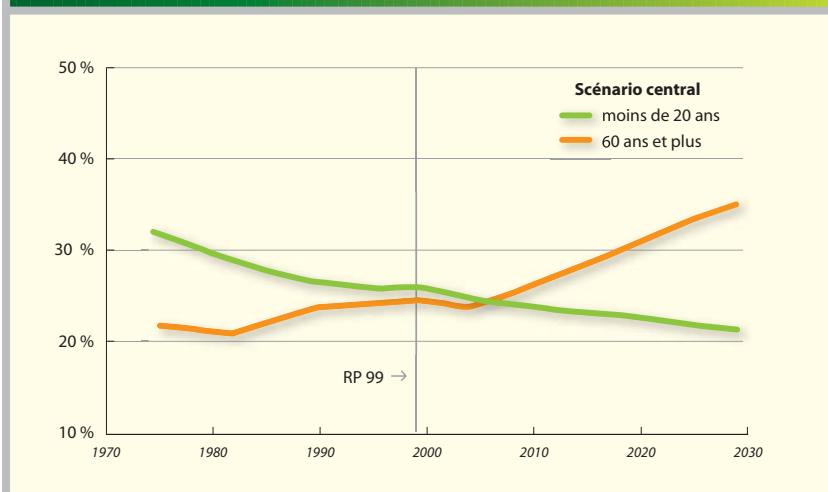
- prolongation de la baisse du Pays du Centre Ouest Bretagne (- 17 %, - 19 000), dont le solde migratoire légèrement positif ne suffit pas à compenser un solde naturel très déficitaire.

### La mutation du vieillissement de la société

Au-delà des aspects quantitatifs, les changements les plus notables seront qualitatifs. Parmi les principales conséquences prévisibles, on peut envisager la forte augmentation des personnes de 60 ans et plus : + 52 % (+ 70 000) qui représenteront 35 % de la population en 2030 au lieu de 23 % aujourd'hui (cf. graphique 1). Cette évolution est due à l'allongement de la durée de vie qui est une chance mais pose aussi la question des services et de l'aide aux personnes les plus âgées.

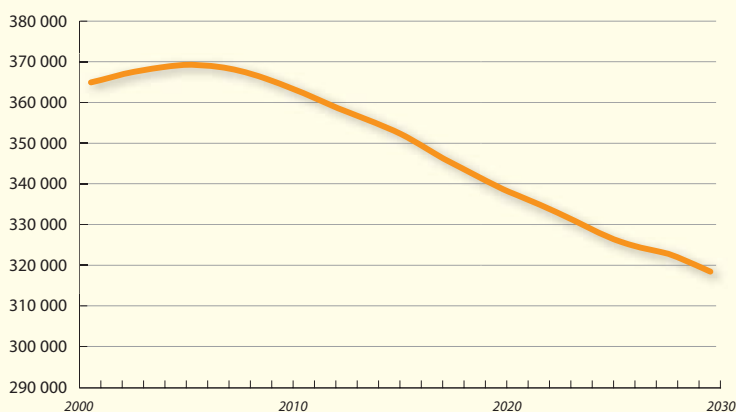
Par ailleurs, depuis 1990, le taux d'activité (au-delà de 15 ans) est resté stable en Finistère ; il reste cependant inférieur à la moyenne régionale. Il a légèrement diminué pour les hommes et connu un accroissement significatif chez les femmes au-delà de 40 ans. La baisse de la population active est estimée à 52 000 personnes en 2030 (cf. graphique 2). Le nombre de chômeurs recensés est du même ordre de grandeur mais cette résorption du chômage théoriquement possible se heurte à deux autres phénomènes : le « taux d'activité » particulièrement faible des plus de 55 ans en France est appelé à remonter pour le finan-

Graphique 1 - Proportion des moins de 20 ans et des plus de 60 ans.



Source : Insee - Conseil régional de Bretagne.

► Graphique 2 - Evolution de la population active du Finistère à taux d'activité constant.



Source : Insee - Conseil régional de Bretagne.

gement des retraites ; et on connaît aussi l'inadéquation entre les formations initiales et les secteurs économiques recrutant mais dont les métiers sont jugés peu attractifs. Le recours à l'immigration étrangère ou la poursuite de la féminisation de certains métiers, pour faire face à ces difficultés de recrutement, sont deux autres inconnues. Autre évolution prévisible : la baisse des effectifs scolaires. Le nombre des naissances passant de 10 000 en 2000 à 9 000 vers 2030.

Département vieillissant, le Finistère présente un solde naturel à peine équilibré : de + 0,32 % à Brest, à - 0,62 % dans le centre du département. Pourtant, le nombre d'enfants par femme est plus élevé qu'en Bretagne et qu'en France. La faiblesse du taux de natalité et le gonflement du taux de mortalité, supérieurs à ceux de la région ou de la France entière tiennent donc à la part importante de personnes âgées dans la pyramide des âges. Reste un facteur aggravant : l'espérance de vie à la naissance demeure nettement inférieure aux moyennes régionale et nationale, et s'améliore d'ailleurs plus lentement. Des phénomènes comme la consommation d'alcool, de drogues et le taux de suicide posent de réels problèmes de santé publique régionale.

### Un territoire attractif pour un solde migratoire positif

Face à l'inertie des phénomènes démographiques et ne pouvant mener seul une politique nataliste, le Finistère ne trouvera un regain démographique qu'en améliorant son solde migratoire. Pour cela, il doit développer les facteurs d'attractivité de ses territoires : des emplois bien sûr et un système de formation efficace pour les actifs de tous âges, des infrastructures de transports plus

rapides pour l'accessibilité des personnes, des marchandises ou de l'information (haut-débit), des services aux populations jeunes et vieillissantes, des logements disponibles et abordables, la préservation de la qualité du cadre de vie et du patrimoine...

En termes d'accessibilité, des progrès restent à faire par rapport aux infrastructures mises en place récemment vers d'autres régions françaises, comme le Sud-Est et l'Est en matière de desserte de TGV. Brest et Quimper à 3h de Paris en vitesse commerciale, comme Marseille ou Bordeaux, est un objectif consensuel à 10 ans. Même si la question de son financement est épineuse. La poursuite de la croissance du trafic passager de l'aéroport Brest Bretagne (1<sup>er</sup> aéroport breton) et sa modernisation en 2007, ainsi que le maintien de l'aéroport Quimper-Cornouaille, visent aussi à rapprocher du reste de la France et du monde. La progression du trafic routier nécessite d'anticiper aussi le maintien de la qualité et de capacité d'un réseau breton gratuit.

Que viennent chercher les immigrants en Bretagne ? Du travail pour les actifs certes, mais aussi une qualité du cadre de vie et des paysages naturels encore préservés et accessibles. Des services à la population dont les collectivités, chacune à leur niveau, sont plutôt soucieuses (accueil de la petite enfance, activités des adolescents, personnes âgées). Des pratiques de loisirs et culturelles riches et variées, même en zone rurale. De plus en plus de retraités souhaitent se rapprocher de leurs petits-enfants, et lorsqu'ils ont un bon pouvoir d'achat, cette arrivée peut exercer une pression immobilière accrue par rapport aux actifs locaux, notamment en zone littorale. Mais, à l'instar de la région Paca, ces arrivées extérieures portent aussi en germe une véri-

table économie résidentielle (liées à des transferts sociaux des pensions de retraite ou de revenus d'activités même si, sur ce point, la distance du Finistère reste un handicap par rapport à des villes desservies par le TGV (Le Mans, Angers, Rennes demain...). Néanmoins cette "économie de la retraite" ne sera viable que si le financement de la dépendance ne devient pas à la seule charge des contribuables finistériens prenant appui sur une économie productive soutenue.

### La périurbanisation : jusqu'où ?

Les études de l'Insee montrent enfin qu'avec l'accroissement de la périurbanisation, les communes rurales sont les principales bénéficiaires de l'augmentation de population de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. La prédominance de l'habitat individuel en Bretagne et l'étalement spatial se confirment, ce qui contribue à la revitalisation des plus petits villages. Leur offre immobilière reste compétitive par rapport à la montée des prix des villes, de leurs 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes ou des communes littorales, malgré le coût et le temps de déplacement (un rayon temporel de 20 à 40 mn est jugé acceptable). Revers de la médaille : ce mode d'habitat peu dense n'est pas le plus durable sur le long terme, avec la raréfaction des carburants fossiles. En 1990, 60 % des actifs travaillaient dans leur commune de résidence contre 48 % seulement en 1999. Plus des 3/4 des Finistériens se rendent à leur travail en voiture. L'utilisation des transports en commun reste marginale : à peine 3 % des actifs ayant un emploi. En 1999, les 168 200 migrants finistériens parcouraient en moyenne 16 km et totalisaient ainsi 2,7 millions de km chaque matin.

Un des objectifs de la loi SRU et des Schémas de cohérence territoriaux (Scot) est d'ailleurs une densification raisonnée de l'habitat. Pour autant l'attrait de la maison individuelle est bien ancrée et des solutions devront être développées pour pallier à ces inconvénients : covoiturage, télétravail avec l'intégration des technologies de la mobilité et de l'informatique, transports collectifs à la demande... ■

### ► Définitions

- **Taux de natalité** = Nombre de naissances d'une année donnée rapportée à la population estimée en milieu d'année.
- **Taux de mortalité** = Nombre de décès d'une année donnée rapportée à la population estimée en milieu d'année.